## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. ROMAIN SCHAER, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE "INTÉGRATION DE LA PSYCHIATRIE, QUO VADIS ?" (N°2838)

Le Gouvernement a pris connaissance du contenu de la question écrite et y répond de la manière suivante.

Un comité de pilotage (CoPil) a effectivement travaillé depuis plusieurs mois. Il est présidé par le chef du Service de la santé publique et ses membres sont les suivants : M. Kristian Schneider, directeur de l'Hôpital du Jura ; Dr François Héritier, médecin généraliste et ancien membre du conseil d'administration de l'Hôpital du Jura ; M. Bruno Jannin, responsable au Centre médico-psychologique adultes ; M. Christian Minger, président de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) ; Mme Fabienne Turberg, secrétaire syndicale (coordination des syndicats) et Dr Claude Béguin, expert externe en psychiatrie et pédopsychiatrie. Le CoPil est accompagné par l'entreprise HPO (Management Consultant for High Performance Organisations).

Sous la coordination du CoPil, quatre groupes de travail ont analysé plus spécifiquement les domaines respectifs suivants : gouvernance et processus, infrastructures et investissements, statut du personnel et modèle financier et coûts cachés.

Le personnel concerné a régulièrement été tenu au courant de l'évolution des travaux par la diffusion de procès-verbaux du CoPil et lors de séances d'information. Par ailleurs, la participation des syndicats au CoPil garantit une association adéquate du personnel.

Le rapport du CoPil vient d'être transmis au ministre de l'économie et de la santé, sous le titre « Optimisation des services psychiatriques cantonaux et faisabilité de leur intégration à l'Hôpital du Jura ». Ce document analyse le modèle de la potentielle intégration de la psychiatrie cantonale jurassienne (CMP) à l'Hôpital du Jura, conformément au mandat donné par le Gouvernement jurassien en juin 2012, à savoir « privilégier l'intégration de la psychiatrie et du somatique ». Le Département de l'économie et de la santé doit analyser ce rapport, puis le soumettre au Gouvernement. Une décision de ce dernier est attendue dans le courant de l'automne, puis il appartiendra à l'Hôpital du Jura de se déterminer : La direction puis le conseil d'administration devront alors prendre position. En fonction des options qui pourraient être retenues, des modifications légales seront sans doute nécessaires et un débat politique sera donc mené devant le Parlement.

Le modèle d'une psychiatrie interjurassienne n'est pour l'heure pas formellement développé, mais des contacts existent.

Du côté intercantonal, les Services psychiatriques du Jura bernois – Bienne-Seeland (SPJBB) sont en passe de se transformer en société anonyme (S.A.), conformément aux bases légales bernoises. Ce nouveau statut prendra effet le 1er janvier 2017.

La collaboration avec les SPJBB est très bonne, de même qu'avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), cela plus spécifiquement depuis la fermeture de l'Unité d'hospitalisation médico-psychologique (UHMP) en juillet 2014, puisque ces deux établissements accueillent la très grande majorité des patients jurassiens nécessitant des soins psychiatriques stationnaires. Ces deux établissements figurent aussi sur la liste jurassienne des hôpitaux, avec les Hôpitaux universitaires genevois (HUG) pour des cas spécifiques ainsi que St-Loup (EHNV) pour les cas de troubles du comportement alimentaire (collaboration intercantonale entre les cantons de Vaud, Neuchâtel et du Jura, sous la responsabilité médicale du CHUV).

Une réflexion est en cours autour de l'Unité d'hospitalisation pour adolescent-e-s (UHPA), institution commune Berne – Jura située à Moutier, en ouvrant la collaboration et la population concernée au canton de Neuchâtel, dans une perspective de généralisation de la coopération au niveau de la pédopsychiatrie d'abord, puis de l'ensemble de la psychiatrie publique ensuite si le modèle intercantonal génère des résultats positifs. Les travaux devraient débuter dès septembre, par la signature d'une feuille de route entre les conseillers d'Etat bernois et neuchâtelois ainsi que le ministre jurassien de la santé.

La fermeture de l'UHMP a donc clairement relancé la nécessité d'une réflexion sur les prestations psychiatriques pour la population jurassienne, quand bien même la psychiatrie ne se résume pas à la

psychiatrie stationnaire pour adultes. Le CoPil a travaillé pour répondre au mandat du Gouvernement, à savoir intégrer la psychiatrie et le somatique au sein d'un nouvel Hôpital du Jura. Dans l'intervalle, les importants changements intervenus au niveau des cantons voisins, principaux partenaires, que sont Berne et Neuchâtel, relancent la pertinence d'une réflexion intercantonale, sans toutefois balayer la possibilité d'une intégration SomaPsy, pour certaines prestations du moins (urgences notamment), sur le territoire du canton du Jura. Le Gouvernement suit attentivement la situation et tiendra le Parlement informé de l'évolution de ce dossier.

Delémont, le 16 août 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme le Chancelier

Jean-Christophe Küble